

**VOEU DEPOSE PAR LE SNES ET VOTE LORS DE LA CAPA D'AVANCEMENT D'EHELON
DU LUNDI 12 DECEMBRE
(19 voix pour, 9 refus de voter)**

La CAPA d'avancement d'échelon des certifiés réunie le lundi 12 décembre demande à l'Administration de réexaminer l'ensemble du projet d'avancement d'échelon pour l'année 2011-12 en raison d'une rupture manifeste de l'équité de traitement et de soumettre un nouveau projet à l'avis d'une prochaine CAPA qu'elle devra convoquer.

Afin de rétablir l'équité de traitement entre tous les personnels, quelle que soit leur discipline, la CAPA demande que conformément aux règles que l'Administration a elle-même fixées que :

- les notes pédagogiques reposant sur des inspections anciennes qui remontent à 2003-2005 soient actualisées dans toutes les disciplines selon les règles ayant prévalu jusqu'ici dans toutes les disciplines et lors des campagnes d'avancement d'échelon antérieures : ajout de 2 points
- les notes de rang de sortie de concours bénéficient dans toutes les disciplines de la procédure d'actualisation des notes lorsqu'il n'y a pas eu d'inspection et qu'elles remontent à 2003-2005

La CAPA condamne l'utilisation de critères opaques et hautement contestables de majoration des notes pédagogiques, en dehors des principes communs et du cadre des inspections, attribuées à des personnels connus de l'inspection et sollicités par elle, pour des fonctions qui ne forment pas le cœur du métier : modérateur de brevet, conseiller pédagogique...